



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 20055

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet des postes de professeurs d'école à pourvoir sur listes complémentaires dans le département de la Moselle. Les conditions de rentrée dans le département de la Moselle méritent l'attention. En effet, en application des mesures gouvernementales prévoyant l'examen attentif des conditions de fermeture et ouverture de classes, l'inspection d'académie de la Moselle a dû puiser dans les réserves de titulaires remplaçants afin de pourvoir les postes maintenus. En cas de situation déficitaire, il est habituellement fait appel aux listes complémentaires de recrutement, établies à hauteur de 50 % des postes recrutés. Pour le département de la Moselle, ce nombre serait donc de 197, l'inspection académique ayant évalué le besoin à 120 personnes. Or, le rectorat fait état de consignes pour n'accorder que 10 % de postes retenus sur les listes complémentaires, soit 38 personnes. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire le point sur la situation de recrutement dans le département de la Moselle et s'il a l'intention de prolonger jusqu'à 50 % la liste complémentaire.

Texte de la réponse

L'année scolaire 1998-1999 a connu des problèmes de remplacement dans le premier degré en raison de la limitation, pendant une certaine période de l'année, de l'utilisation des listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. En revanche, compte tenu de ce constat, au cours de cette année scolaire, il est prévu d'accorder 3 500 autorisations de recrutements, ce qui devrait permettre de pourvoir tous les postes vacants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20055

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5501

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7138